

« Il dépendra de M. le ministre de l'instruction publique (M. Villemain) que les finances de l'Etat soient très peu grevées par l'abolition de l'impôt, car, pour les collèges royaux, il pourra procéder par l'un de ces deux moyens : ou il maintiendra le prix de la pension, et il diminuera le chiffre de la suppression prononcée le subside porté au budget pour ces grands établissements ; ou bien, au contraire, on diminuera le prix de la pension dans les établissements royaux ainsi que dans les établissements communaux, et par là on rendra aux institutions privées, aux institutions de tout ordre, concurrence pour concurrence. Ce sera surtout pour les collèges communaux un avantage vital. »

Et qu'a fait le député devenu ministre ? Il n'a pas diminué la subvention du gouvernement aux collèges, il n'a pas diminué le prix de la pension ; il a, comme on l'a vu par sa notification, augmenté de 40 0/0 les frais d'études des élèves externes qui les fréquentent comme élèves libres ou appartenant aux diverses institutions et pensions !

Le droit d'études, depuis 1808, était de 60 fr. par élève ; il sera de 100 fr. à partir du 1^{er} octobre.

M. le ministre avait-il le droit d'agir ainsi ? Les frais d'études n'ont jamais figuré au budget. Le décret qui institue l'Université dit que chaque année le conseil royal à Paris et les conseils académiques dans les départements en fixeront le montant ; et, depuis, il est toujours resté fixé à 60 fr., répartis par tiers, suivant le statut du 19 novembre 1809, entre le professeur qui a les externes dans sa classe, le censeur et les professeurs en raison de leurs traitements fixes, le 3^e tiers étant mis en réserve pour être employé ainsi qu'il sera ordonné par le conseil de l'Université sur l'avis du conseil académique.

Nous n'examinons pas s'il y a là un abus, si ces fonds devraient échapper au contrôle de la chambre. Mais ce qui est tout-à-fait singulier, c'est que la volonté de la chambre soit aussi étrangement escamotée ; c'est que l'augmentation soit précisément élevée au chiffre de la réduction prononcée par les chambres, et que l'impôt chassé par une porte soit rentré par une autre.

Il se peut que cette mesure illibérale et inique soit une concession agréable à faire aux ennemis de l'Université de la part de ceux qui voulaient, par la réduction de l'impôt universitaire, rendre aux institutions privées concurrence pour concurrence ; il se peut que cette concession soit un cadeau agréable au pape, car elle repoussera beaucoup d'enfants vers les petits séminaires et empêchera l'instruction de descendre trop bas dans les rangs du peuple. Mais la loi n'est-elle pas indignement tournée ? Et quel moyen restera-t-il à la chambre des députés de se faire obéir, quand on viole l'esprit de ses lois en prenant toujours soin d'en respecter les textes, soit qu'il s'agisse de nos jeunes enfants, soit qu'il s'agisse de la concession des grandes voies de fer ?

Paris, le 30 septembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La victoire est restée à l'opposition dans la lutte électorale qui vient d'avoir lieu à Douai. Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre des votants.....	523 voix.
Majorité absolue.....	262
M. Choque a obtenu.....	264
M. Danel.....	255
Voix perdues.....	4

M. Choque a été proclamé député, en remplacement de M. de Montozon, nommé pair de France. C'est son adversaire lui-même, M. Danel, nommé président du bureau définitif, qui a eu à proclamer ce triomphe. Véritable triomphe, en effet, car pendant quinze ans le collège électoral de Douai intramuros avait été considéré comme une propriété acquise au parti conservateur. Véritable triomphe encore, car M. Martin, qui appartient à la ville de Douai, et qui, à force de corruption, s'y était assuré une grande influence, avait répondu du succès.

— C'est M. de Larnac, le chantre des bornes, qui a été nommé député par le collège de Saint-Sever, en remplacement de M. le général Durrieu. Il a obtenu 168 voix sur 306 votants. Un déplacement de quinze voix dans ce collège, depuis si long-temps inféodé au juste-milieu, eût donné la majorité à l'opposition.

— S'il faut en croire certaines rumeurs, ce ne serait pas seulement l'administration du timbre qui aurait été victime de l'habileté des faiseurs de presse à bon marché. L'administration des postes se serait vue trompée aussi, à diverses reprises, par des départs

frauduleux dont la vérification s'est trouvée fort souvent impossible. Il est probable qu'une fois sur la piste, on découvrirait peut-être plus de choses qu'on n'en voudrait découvrir. Quelques habiles peuvent y perdre, mais l'Etat et les journaux qui payent loyalement les charges auxquelles ils sont soumis y gagneront peut-être une meilleure assiette de l'impôt et une révision de la loi.

On parle d'un projet d'organisation générale des comités d'agriculture et des comices, dont l'administration poursuivrait bientôt l'application.

D'après ce projet, les associations agricoles des départements se composeraient :

1^o De comices, comités, ou sociétés d'arrondissement, agissant sur tout l'arrondissement, au moyen de sections centrales qui seraient représentées dans le bureau du comice par leur président et leur secrétaire ;

2^o D'une société départementale qui opérerait sur toute l'étendue du département, en admettant dans son sein les agriculteurs des diverses localités, et qui admettrait de droit dans son bureau les présidents et secrétaires des comices d'arrondissement.

Les comices d'arrondissement seraient divisés en sections cantonales qui nommeraient chacune un président et un secrétaire. Le comice serait administré par un bureau composé des présidents et secrétaires des sections cantonales. Ce bureau nommerait à son tour un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier. Ce bureau se diviserait lui-même en conseil d'administration et en direction. Le comice tiendrait par an trois assemblées, dans l'une desquelles on distribuerait les primes, après un concours qui aurait lieu alternativement dans chaque canton, en commençant par les cantons qui auraient réuni le plus de souscripteurs.

Quant aux sociétés d'agriculture départementales, elles réuniraient tous les agriculteurs du département, qu'ils fussent ou non membres des comices d'arrondissement. La société serait administrée par un bureau composé : 1^o des présidents et secrétaires délégués de chaque société d'arrondissement ; 2^o de membres nommés par la société en assemblée générale ; 3^o d'agriculteurs notables nommés par le préfet. Ce bureau nommerait lui-même un président, deux vice-présidents, un secrétaire, et se diviserait ensuite en conseil d'administration et en direction. La société aurait annuellement trois grandes assemblées générales, dans l'une desquelles on distribuerait les primes en séance publique, après un concours qui aurait lieu alternativement dans chaque arrondissement. Une séance serait consacrée à la discussion des demandes à faire à l'administration et des demandes formulées par la société d'arrondissement.

Le résultat de l'expédition de Tamatave est considéré sur les lieux, par les Hovas, comme une victoire. Des rapports arrivés à Maurice constatent que le 19 juin, c'est-à-dire quelques jours après l'attaque du fort, les indigènes insultaient aux restes des victimes et décernaient des récompenses aux transfuges qui les ont si bien servis contre des compatriotes. Un soldat anglais, blessé, qui est tombé entre les mains des Hovas, a été mis à mort par eux après avoir souffert les tortures les plus atroces.

Des lettres de Maurice, même date, annoncent que la corvette anglaise le *Conway* embarquait des munitions et faisait ses préparatifs pour se joindre à la corvette le *Bercean* et à quelques bâtiments français de la station de Bourbon, à l'effet de retourner ensemble à Tamatave et de tirer vengeance de ces insultes. Nous avons confiance dans la valeur et l'habileté de notre marine, et nous aimons à penser que ces injures seront châtiées.

Afrique française.

Divers bruits circulent dans le pays sur la position et les projets d'Abd-el-Kader. Selon les uns, il a fait ferrer tous les chevaux de sa cavalerie, d'où l'on conclut qu'il médite quelque nouvelle incursion sur notre territoire. D'autres prétendent qu'il a déjà paru dans le Sud. Des rumeurs incohérentes et contradictoires qui ont cours en ce moment parmi les indigènes, on peut seulement induire que ce chef de partisans songe à profiter de l'époque du ramadan, moment où les esprits des Arabes sont particulièrement disposés à la guerre sainte. Mais les précautions prises partout ne permettent pas de craindre aucune entreprise sérieuse de la part de notre éternel ennemi.

— Le pays des Dira, dont l'état de fermentation a motivé, dit-on,

la sortie de la colonne de Medeah, a voulu aussi avoir son chérif, son Bou-Maza. Un imposteur a planté ses tentes parmi eux, sur le territoire des Beni-Iddo ; on assure que cet homme a rallié à lui les mécontents de Ben-Idougha. On prétend même que Ben Salem est allé le rejoindre. Il paraît peu probable cependant que ce dernier vienne ainsi se placer à la remorque d'une espèce de jongleur, et qui n'est célèbre que par ses défaîtes et par les désastres qu'il a attirés sur les populations qui ont consenti à suivre ses drapeaux.

— On a fait courir le bruit ici que l'établissement médical de Hammam Righa, auprès de Milianah, a été attaqué par les Arabes, qui y auraient tué tous nos malades en traitement. Cette nouvelle est de toute fausseté. (Toulonnais.)

— On lit dans le *Sémaphore* :

Le paquebot le *Pharamond* de la compagnie Bazin, capitaine Arnaud, a quitté Oran le 25 au soir, ayant à bord une compagnie du 14^e d'artillerie qui retourne en France après un séjour de cinq ans en Afrique. Le *Pharamond* a essuyé, samedi, une tempête dont nous pouvons nous faire une idée par la violence du vent que nous avons eu à Mar-long-temps, mis à une difficile épreuve le courage et l'habileté du capitaine Arnaud, dont l'anxiété était accrue par le grand nombre de passagers dont son paquebot était rempli ; il avait plus de cent cinquante hommes à bord, et on peut regarder comme un événement extraordinaire qu'un de ces hommes, dont le pont se trouvait encombré au plus fort de la tempête, n'ait péri, emporté par les vagues qui déferlaient sur le navire. La présence d'esprit et les habiles manœuvres du capitaine Arnaud, qui ne pouvait, sans courir un danger plus grand, atterrir en Espagne ou à Mahon, se sont fait remarquer dans cette périlleuse situation.

Il paraît, d'après les nouvelles reçues à Oran le 25 septembre par le bateau à vapeur de l'Etat le *Chakal*, qui a quitté le 22, Gemma, qu'Abd-el-Kader aurait fait une apparition du côté de Lalla-Maghnia, et que toutes les troupes de la subdivision de Tlemcen, sous les ordres du général Cavaignac, se seraient mises en mouvement.

Le 19 septembre, le général Bourjoly, commandant supérieur de la province d'Oran, est parti pour Mostaganem, afin de se mettre à la tête d'une colonne destinée à parcourir le pays habité par les Filittas, tribu remuante et connue par ses fréquents soulèvements. Cette fois, il s'agissait de lever chez elle l'achour, et de s'assurer si le fameux Bou-Maza, ce précheur enroué de guerre sainte, ne se serait pas caché parmi les Filittas. Nos soldats atteignirent le 21 cette tribu, qui manifesta, au lieu d'une soumission sur laquelle on croyait pouvoir compter, les dispositions les plus hostiles. Un grand nombre de ces Filittas s'étaient armés, et la colonne fut par eux vigoureusement chargée ; 400 Arabes restèrent sur le champ de bataille. Nous avons à regretter la perte de 28 militaires ; un lieutenant-colonel a péri. Les blessés sont au nombre de 46, parmi lesquels se trouvent plusieurs officiers. C'est dans la forêt de Muley-Ismaël que cet engagement a eu lieu. La nouvelle officielle de cette rencontre est parvenue à Oran le 25 au soir ; le général Korte est immédiatement parti avec sa colonne et a dû rejoindre nos troupes à la Mina. On voit que, malgré leur jeûne du ramadan, les Arabes ne se croient pas dispensés de se battre.

NOUVELLES DU MAROC.

On écrit de Gibraltar, le 12 septembre, au journal espagnol le *Heraldo* :

« Le bruit court qu'Abd-el-Kader s'est présenté dans le Rif, et que toutes les populations se sont déclarées en faveur de ce guerrier fanatique, qui se trouverait aujourd'hui à la tête de 6,000 fantassins et 1,000 cavaliers. Le premier acte d'Abd-el-Kader a été, dit-on, de faire couper la tête à plus de vingt Maures qui servaient d'interprètes et d'intermédiaires entre les Arabes et la ville espagnole de Melilla. »

Nous ne savons si les renseignements fournis au journal espagnol sont exacts ; mais il paraît hors de doute aujourd'hui que la position d'Abd-el-Kader s'est améliorée. Ce chef, qui était dénué de tout lorsqu'il fut forcé de quitter le territoire de l'Algérie, est parvenu à se créer dans le Maroc des ressources qui lui permettent tout ou tard de nous susciter de graves embarras. Ce sont évidemment ses émissaires qui viennent déjà soulever les tribus jusqu'au centre de nos possessions, et l'on parle depuis quelques jours d'un mouvement que l'émir se proposerait de faire pour encourager les populations dans leur résistance.

Chronique.

Il est sérieusement question de l'établissement d'une nouvelle voie indépendante du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, qui éviterait aux voyageurs de passer sous le tunnel de Terre-Noire. Cette nouvelle voie, dont les études ont été faites par M. Blanc, ingénieur du chemin de fer, prendrait sa naissance en aval de la Massadière ; elle traverserait le village de Terre-Noire en longeant les

qu'on me le dise, je veux encore moins que l'on puisse espérer.

— Mais que faut-il donc faire pour obtenir au moins votre pitié ?

— Il faut n'être ni fou ni trompeur, ne pas feindre à l'excès des sentiments que souvent on ne connaît que de nom, et surtout ne pas croire qu'avec quelques phrases de roman on parvienne à détruire dans l'esprit d'une femme raisonnable des résolutions bien arrêtées ; enfin on doit attendre avec patience et discrétion que les idées se soient fixées, jusqu'à ce que peut-être...

— Peut-être ! répéta Gustave avec feu ; oh ! continuez... tout mon bonheur dépend de ce mot précieux... J'obéirai ; j'accorderai tout, le silence, la soumission...

Mais, sans tenir compte du ton passionné de Gustave, elle changea brusquement de conversation.

— Vous portez l'uniforme allemand... Ce ruban est une preuve de votre courage... Etes-vous encore au service ?

Gustave, déconcerté, ne put répondre que par un signe de tête.

— Dans quel régiment ?

— Je suis capitaine des hulans, dit-il avec un peu d'humeur.

— Votre famille est établie à Gand ?

— Non, Madame ; j'ai voulu employer à voyager le premier congé dont il m'a été permis de jouir, et le hasard m'a amené ici pour y perdre mon cœur, ma liberté, mon repos...

— Et cela pour une cruelle, une ingrate, interrompit en riant le domino blanc. Eh bien ! moi, je commence au contraire à croire que je dois au hasard quelque reconnaissance...

— Oh ! que ne puis-je vous exprimer à genoux tout ce que cet aveu...

— Cet aveu, dites-vous... Que les hommes sont présomptueux !

— Quoi ! s'écria Gustave stupéfait, ce que je viens d'entendre ?...

— Se rattache tout simplement à une idée qui m'occupe et à laquelle vous voudriez n'être pas tout-à-fait étranger...

— C'est aussi vous faire un jeu trop cruel de me tourmenter de la sorte ! Si, du moins, il m'était permis de soulever le masque jaloux qui me dérobe des traits...

— Divins, dans votre imagination... n'est-il pas vrai ?

— Que ne puis-je les contempler un instant, lire dans vos yeux, obtenir de vous un sourire !

— Non, répondit-elle froidement ; vous ne me verrez ni ne me connaîtrez, vous ne saurez rien de moi.

— Où donc êtes-vous restée si long-temps ? Depuis une heure nous vous cherchons au milieu de la foule.

C'était la compagne du domino blanc qui arrivait avec son cavalier. Les deux dames se racontèrent leurs démarches, s'adressant quelques plaisanteries à cet égard, et trouvèrent enfin qu'il est temps de quitter la Redoute.

Gustave demanda à son inconnue la permission de la reconduire jusqu'à sa voiture ; elle prend son bras sans se faire prier, et lui dit à voix basse :

— Il ne me suffit pas de savoir que vous êtes capitaine des hulans... Quel est votre nom ?

— Gustave de Valberg.

— Resterez-vous long-temps dans cette ville ?

— Je partirai dans huit jours pour rejoindre mon régiment.

— Adieu, monsieur de Valberg ; j'espère que le souvenir de cette soirée s'effacera bientôt de votre mémoire.

— Jamais !

Il allait ajouter quelques paroles, mais un équipage venait de s'approcher du péristyle ; l'obscurité de la nuit empêchait qu'on pût reconnaître sa couleur et ses armoiries ; un nègre se tenait à la portière.

— A l'hôtel ! cria-t-il au cocher.

Et la voiture disparut comme un éclair.

Cinq jours s'écoulèrent, pendant lesquels Gustave, en cherchant les meilleures raisons possibles pour combattre le souvenir du domino blanc, ne cessa d'en faire l'unique objet de ses pensées.

Le front appuyé sur ses deux mains, suivant du regard les petites flammes bleues qui voltigeaient autour d'un brasier de charbon de terre, il faisait et défaisait cent romans sur son inconnue, lorsque le concierge de son hôtel vint le tirer de ses rêveries en lui remettant une lettre qu'il s'empressa d'ouvrir ; voici ce qu'elle contenait :

« M. de Valberg parut désirer vivement, jeudi dernier, de se retrouver avec la dame dont il fit la rencontre à la Redoute, et il lui promit de se soumettre à tout ce qu'elle exigerait. Si M. de Valberg persiste dans les sentiments qu'il a manifestés, il devra souscrire aux conditions suivantes :

« Demain, à minuit, une voiture s'arrêtera devant sa porte ; une personne qui possède la confiance de la dame au domino blanc sera chargée de le conduire au lieu du rendez-vous. M. de Valberg consentira à se laisser bander les yeux ; il ne fera aucune question à son guide, et ne cherchera point à le gagner, ce qu'il serait d'ailleurs inutile de tenter.

« Il n'exigera point de la dame qu'elle ôte le masque sous lequel elle entend demeurer cachée, ni qu'elle rompe le silence auquel elle s'est résolue.

« Reconduit à son hôtel avec les mêmes mesures de précaution, M. de Valberg s'abstiendra de chercher par aucun moyen à pénétrer le secret dont on veut lui dérober la connaissance ; on lui promet en retour de plus amples communications lorsqu'il en sera temps.

« Des renseignements précis ont fait connaître que M. de Valberg est un homme d'honneur, capable de tenir sa parole même envers une femme ; s'il accepte les conditions ci-dessus, il les signera, et il aura soin de remettre chez son concierge le papier qu'il renfermera son acceptation formelle. »

Gustave, après avoir lu ce billet, demeura stupéfait ; les idées les plus opposées assaillirent son esprit. Comment concilier l'excès de circonspection qui avait présidé à la rédaction d'un si singulier traité, avec la promesse de futures révélations ? Comment expliquer une telle démarche

avec le ton fier, noble et décent qui l'avait charmé dans son inconnue ? Il se disait que la prudence lui ordonnait de se tenir sur ses gardes, que ce serait une témérité, une folie, de souscrire aux conditions qu'on lui imposait, de s'engager dans une aventure mystérieuse dont il ne pouvait calculer les conséquences. Mais d'un autre côté venaient se représenter à son imagination les formes célestes que le domino blanc n'avait pu dérober à ses regards ; il se rappelait l'entretien qu'il avait eu avec la dame, la douceur et la pureté de sa voix... Gustave était loin encore de l'âge où de pareilles luttes se terminent à l'avantage de la raison.

— Tu l'emportes, s'écria-t-il ; qui que tu sois, être indéfinissable, je te connais, tu me vie payer ma curiosité !

Et il écrivit aussitôt ce billet :

« J'accepte toutes les conditions ; je me réserve seulement le droit de garder mon sabre. »

Une heure après on lui répondait :

« M. de Valberg pourra venir armé, quoiqu'il n'ait rien à craindre pour sa sûreté ni pour son honneur. »

Jamais une journée n'avait paru à Gustave aussi longue que celle du lendemain. Déjà depuis long-temps il était prêt et se promenait avec agitation dans sa chambre, lorsque, au coup de minuit, il entendit une voiture s'arrêter devant la porte de son hôtel ; sa main se porta sur son sabre par un mouvement involontaire ; il descendit, et, apercevant le même nègre qu'il avait entrevu à la soirée du bal, il lui dit avec fermeté :

— Je me livre à vous ; conduisez-moi.

Et il s'élança le premier dans la voiture.

— Permettez, dit le nègre en lui présentant un bandeau, que je vous rappelle une condition indispensable...

— C'est juste, dit Gustave ; j'ai promis de les remplir toutes, je me soumetts. Il baissa la tête et laissa le nègre attacher soigneusement le bandeau sur ses yeux.

Après deux heures de marches et de contre-marches, la voiture s'arrêta ; le nègre s'empara de la main de Gustave, le fit descendre, et le conduisit, à travers une longue file d'appartements, dans un cabinet où régnait l'obscurité la plus profonde.

— Votre bandeau devient inutile, lui dit son guide ; vous pouvez le détacher.

Gustave ne se le fit pas répéter, et son premier soin est de chercher à distinguer l'endroit où il se trouve. Cependant de douces sensations rappellent dans son cœur la confiance et le désir ; l'air qu'il respire est embaumé des plus suaves parfums. Une porte ouverte attire ses regards ; il entrevoit un élégant boudoir faiblement éclairé par une lampe d'albâtre.

Le nègre indique d'une main cette porte à Gustave, et, appuyant un doigt sur sa bouche, lui dit à voix basse :

— Bonheur et silence !

(La suite à un prochain numéro.)

fourneaux et la vallée de la Pacalière; elle franchirait ensuite, en d'une tranchée à ciel-ouvert, le col de la montagne d'Au lieu dit des Cinq Chemins, et de là se souderait à la ligne en amont du tunnel, au Pont-de-l'Ane. Cette voie d'embranchement aurait un plan incliné de deux centimètres par mètre de longueur de demi-kilomètre. Les convois la franchiraient à l'aide d'une locomotive de renfort.

En effet, depuis que les convois des voyageurs sont remorqués par les locomotives, beaucoup de personnes éprouvent pendant la traversée la plus grave incommodité, par suite de la chaleur et de l'engouffrement de la fumée qui se dégage des machines.

A ces vœux du *Journal de Montbrison* nous ajouterons celui de voir abandonner au plus tôt le percement de Couzon à Rive-de-Gier en suivant le lit du Gier; nous l'avons depuis long-temps manifesté. C'était d'abord le premier tracé; mais la compagnie ayant trouvé une résistance invincible auprès de l'administration municipale de l'époque, ses membres étant tous intéressés au canal, elle dut, la loi sur l'expropriation n'existant pas, abandonner ce projet et percer la montagne. (*Mercurie Séguisien.*)

— Messieurs Herschell, Arago, et vous tous qui cherchez à percer les mystères des cieux, rendez-vous! Il vient de se lever à la Guilloinière un astronome qui va vous éclipser. Voici ce qu'il nous écrit de derrière son horizon, où il épie le moment favorable pour ouvrir tous les yeux :

« Je viens, monsieur le rédacteur, d'inventer un instrument avec lequel j'ai pu faire des observations dans la lune aussi précises que si c'était sur la terre. Quand je pense à toutes mes découvertes, je suis saisi d'effroi et d'admiration; tous mes membres tremblent. Dans une deuxième lettre je vous donnerai une description non seulement de ce que j'ai vu dans les différentes planètes, mais encore la géographie physique et mathématique de la lune. »

Nous espérons que cet astronome tiendra parole, et qu'il nous procurera l'avantage de faire connaître ses impressions de voyage lunatiques.

— Un citoyen qui envoie son enfant à la salle d'asile tenue par sœurs de Saint-Charles dans le quartier des Collinettes se plaint de manière exceptionnelle dont celles-ci corrigent leurs élèves. Sui- vant l'assertion de ce citoyen, son enfant, âgé de cinq ans, aurait mis à la porte et abandonné dans la rue à quatre heures du soir pour une légère faute. Lorsqu'on est allé le chercher à six heures, selon l'habitude, les sœurs auraient répondu qu'elles l'avaient chassé, ignorant où il avait passé.

— Le ministre des travaux publics vient de confier à M. Mallet, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, la nouvelle étude du tracé de chemin de fer par la vallée de l'Ognon, entre Besançon et Belfort, en passant par Villersexel et Héricourt, demandé par la commission de la chambre des députés. M. Mallet sera assisté de M. Borel, chargé des fonctions d'ingénieur en chef, aujourd'hui attaché aux travaux du chemin de fer de Paris à Lyon.

— Un événement affreux, dont les investigations de l'autorité judiciaire pourront seules percer le mystère, a eu lieu à Besançon, dans la nuit de jeudi à vendredi, dans la maison du café des Nations, rue des Granges.

Entre minuit et une heure, un jeune homme de 28 ans environ, employé dans une maison de commerce de notre ville et logé dans la maison indiquée, s'élança tout effaré chez un de ses voisins, et lui apprit qu'une jeune femme, sa maîtresse, venait de se donner la mort à l'aide de son fusil de chasse.

On trouva en effet cette jeune femme tout habillée et morte; la charge du fusil avait pénétré au-dessus de l'œil gauche.

Nous nous abstenons de tout autre détail; nous devons ajouter seulement que le jeune commis a été arrêté et qu'il a assisté hier à une première instruction faite sur les lieux.

(*Franc-Comtois.*)

— Un incendie considérable, qui a éclaté hier au village d'Ardon, commune de Châtillon-Michaille, a détruit dans l'espace de deux heures cinq maisons d'habitation avec tout ce qu'elles contenaient en mobilier, denrées et fourrages; on n'a pu sauver que le bétail et quelque linge.

Le feu a pris, vers cinq heures du matin, à la toiture en chaume de la maison du nommé Jean Pernod, vieillard de 72 ans, qui vivait dans un état voisin de l'indigence avec une sœur infirme et son fils, père de quatre enfants mineurs. Tous étaient encore couchés, et avant qu'on eût pu porter secours, que la pompe de Châtillon fût arrivée, les toitures, également en chaume, de quatre maisons voisines étaient en flammes. Il était impossible de songer à garantir ces maisons, et les travailleurs, venus en grand nombre des environs, ont dû borner leurs efforts à préserver les bâtiments que leur proximité du théâtre de l'incendie exposait plus particulièrement à l'invasion du feu. On y a réussi heureusement, soit en dirigeant le jet de la pompe sur les maisons menacées, soit en étendant sur les toitures des draps mouillés. Les pompiers de Châtillon se sont bien montrés dans cette circonstance critique.

La perte totale, tant pour les cinq maisons que pour les denrées, fourrages et objets mobiliers, est évaluée à 8,700 fr. Une seule maison était assurée. Cinq familles se trouvent réduites à la détresse par ce sinistre, qui vient les frapper à l'entrée de la saison rigoureuse, et leur enlève non seulement leur abri, mais tous leurs moyens d'existence.

Le *Courrier de l'Ain* recevra les offrandes qu'on voudra bien lui faire pour les incendiés.

— M. le docteur Pacaud, membre correspondant de l'Académie royale de médecine, professeur d'accouchements, médecin de l'Hôtel-Dieu de Bourg, vient d'adresser à tous les médecins, officiers de santé, pharmaciens et médecins-vétérinaires diplômés du département une circulaire pour les engager à se réunir le lundi 6 octobre prochain, à onze heures du matin, à Bourg, afin de répondre à l'appel du congrès médical qui se tiendra à Paris au 1^{er} novembre.

Nous allons donner les résultats d'une semblable réunion qui a eu lieu à Thoissey.

Mardi 24 septembre, MM. les docteurs en médecine, officiers de santé, pharmaciens et artistes vétérinaires de l'arrondissement de Trévoux se sont réunis dans cette ville, et ont adopté en commun une réponse à chaque question posée par le congrès médical de Paris, concernant l'exercice de leurs professions respectives.

Parmi les réformes nombreuses réclamées, nous citerons :

1^o L'établissement d'une faculté de médecine à Lyon;

2^o L'abolition du titre d'officier de santé et de celui d'herboriste;

3^o La répression sévère du charlatanisme;

4^o L'établissement d'un conseil médical par arrondissement, dont les principales attributions seraient de régler directement le con-

tact entre les médecins, relativement à l'exercice de leur art, et indirectement, ou par influence, si l'on veut, de diriger, de ré-

gler, de modifier les usages moraux du corps médical, de surveiller l'exécution des lois concernant la médecine, l'art vétérinaire, à l'égard de tous les agents du pouvoir, depuis les préfets jusqu'aux maires de village, et des établissements publics et religieux, des sage-femmes, etc., etc.

La séance s'est terminée par un repas de corps où l'on a porté un toast au congrès médical de Paris.

— Le théâtre des Célestins donnera demain vendredi, au bénéfice de M. Charles Poirier, une première représentation de *les Deux César*, comédie en deux actes; *Forté-Spada l'Aventurier*, drame en cinq actes; *la Gardeuse de Dindons*, vaudeville en trois actes.

— MM. Bouthor nous prient d'annoncer qu'à dater de dimanche prochain, le peu de représentations qu'ils ont à donner à Lyon auront lieu les dimanches, lundis, jeudis et samedis de chaque semaine.

Spectacles du 2 octobre.

GRAND THÉÂTRE. — Les Héritiers, comédie. — Le Postillon de Longjumeau, opéra. — MM. Desjardins et Triebert. — Divertissement.

CÉLESTINS. — Les Sept Châteaux du Diable, pièce fantastique. — Le Boudoir de Satan, prologue.

BULLETIN DES SOIES.

Les prix des grèges ne varient presque pas sur nos marchés de la Drôme et de l'Ardeche; ils se maintiennent fermes. On remarque que les belles qualités ne sont pas abondantes, ce qui peut éloigner quelques acheteurs. Le 26 courant, à Romans, le prix des soies grèges était à peu près le même qu'aux marchés précédents; il y avait peu de variations. Les affaires ont été de peu d'importance; il s'est fait quelque chose dans les prix ci-après :

14/16 d. soies ordinaires, le demi-kilogramme, 29 » à 30 »
12/14 d. — courantes, — 50 50 51 »
12/15 d. — de Peyrins, — 51 » 51 50

A Joyeuse, mercredi dernier, les soies étaient cotées sur le marché aux prix suivants :

Soies, première qualité, le demi-kilogramme, 33 fr. 50 c., 33 fr. 80 c. et 34 fr.;

Soies, deuxième qualité, le demi-kilogramme, 29 f., 29 f. 50 c., 30 f. 50 c., 31 et 32 fr.

A Aubenas, le 27 courant, les prix des soies grèges étaient bien tenus. Il y a eu peu de variations sur les cours de la foire du 14 courant; cependant il semble que la demande est plus active, principalement sur les soies fines, dont les prix sont bien tenus à la cote ci-après :

12/14 d. soies ordinaires, le demi-kilogramme, 30 » à 31 »
12/15 d. — — — 31 » 31 50
11/12 d. — — — 31 50 32 »
10/11 d. — — — 32 » 32 50
9/10 d. — — — 32 50 33 50
9/10 d. — de Joyeuse, — 34 » 35 50

Soies de filature à vapeur :

12/14 d. soies d'ordre 5/6 cocons, — 37 » 38 50
9/10 d. — 5/4 cocons, — 38 » 40 »

A Avignon, il règne depuis quelques jours un bon courant de ventes, occasionné par la grande réduction des approvisionnements chez les moutilliers de la fabrique. Les prix n'ont pas varié.

La demande porte principalement sur les belles grèges, filatures à la vapeur, 4/5 et 5/6, dans les prix de 67 f. 50 c. à 72 f. le kilog., escompte 1/10 sans condition.

A Marseille, les arrivages de la semaine ne présentent que peu d'importance. Les transactions sont beaucoup moins actives depuis quelques jours; les ventes ne s'élèvent pas au-delà de 70 balles en différentes sortes, bien que divers débarquements aient été opérés. Toutefois, les prix continuent à être bien tenus.

La consommation a été de :

3 balles Salonique, de 26 f. à 28 f. 50 c. le demi-kilogramme ;
14 balles Perse, de 16 f. 50 c. à 18 f. ;
5 balles Payembo, 15 f. 50 c. ;
4 balles Mestoup G. G., de 22 f. à 22 f. 50 c. ;
3 balles Morée fine, 27 f. 52 c. ;
3 balles Brousse P. G., de 19 f. 50 c. à 20 f. ;
3 balles Mestoup P. G., de 21 f. à 26 f. ;
2 balles Ardassine, 17 f. 75 c. ;
7 balles Espagne, 25 f. 75 c. ;
4 balles Royale N., 50 f. 50 c. ;
4 balles Andrinople, 18 f. 50 c. ;
12 balles Douppion, 11 f. 75 c. ;
14 balles Brousse G. G., de 18 f. 75 c. à 20 f. 20.

(*Courrier de la Drôme.*)

Mouvement de la population du Dépôt de Mendicité de la ville de Lyon pendant le mois de septembre 1845.

Effectif au 1 ^{er} septembre : Hommes.	440
— Femmes.	440
Admis pendant le mois : Hommes.	280
— Femmes.	16
Sortis pendant le mois : Hommes.	2
— Femmes.	298
Total.	40
Effectif au 1 ^{er} octobre : Hommes.	6
— Femmes.	46
Total.	446
Effectif au 1 ^{er} octobre : Hommes.	456
— Femmes.	282

Nouvelles diverses.

La doyenne des bouquinistes de Paris, la veuve J...., dont les poudrées étalages garnissent depuis près de soixante ans une notable partie des parapets du pont Saint-Michel, vit venir vers elle, samedi dernier, un homme d'un âge avancé, mais dont la misère et les chagrins semblaient avoir bien plus que les années creusé le visage et courbé la taille. Cet homme tira de dessous sa houppelande en lambeaux, qui recouvrait le reste de ses vêtements plus misérables-encore, un gros volume en mauvais état, usé, maculé, mais sur la tranchée duquel reluisaient encore quelques parcelles de dorure. « Matériellement parlant, dit-il à la marchande, cela ne vaut pas grand'chose; j'y tenais cependant, mais je ne me sens pas le courage de me laisser mourir de faim; donnez-moi ce que vous voudrez. »

La bonne femme examine le volume; c'était l'*Histoire de l'Astronomie de tous les peuples*, par Bailly. Cet ouvrage, dans l'état de délabrement où il se trouvait, ne valait pas 50 centimes; mais la vieille marchande eut pitié du dénûment de ce pauvre homme, et elle lui en donna 1 franc. Ce dernier, le marché consommé, se rendit chez un boulanger de la rue de la Vieille-Boucherie; il en ressortit bientôt, tenant un morceau de pain qu'il alla dévorer sur le bord de la rivière, afin d'échapper aux regards dont il craignait d'être l'objet.

Cependant M. G..., chanoine de Notre-Dame, qui, selon son habitude, bouquinait dans ces parages, avait été témoin de toute cette scène. Il prit dans la boîte, où l'avait placé la bouquiniste, le volume acheté par elle à ce malheureux, et sa surprise fut grande

en lisant sur le verso du titre ces lignes tracées d'une main assurée, mais dont l'encre était devenue couleur de rouille :

« Mon jeune ami, mon arrêt de mort vient d'être prononcé; demain, à pareille heure, j'aurai cessé de vivre. Je vous laisse sans appui dans le monde, au milieu de la plus horrible tourmente : c'est là un de mes chagrins les plus vifs. J'avais promis de vous servir de père; Dieu ne permet pas que ma promesse s'accomplisse. Recevez ce volume comme un témoignage de ma vive amitié, et gardez-le en mémoire de moi. BAILLY. »

Vivement ému à la lecture de ces quelques phrases, le chanoine jeta 2 francs à la marchande, et, le volume à la main, il courut au vieillard qu'il n'avait pas perdu de vue, et qui, assis sur la dernière marche de l'escalier qui conduit du quai à la Grève, achevait de dévorer son morceau de pain. Il l'interrogea et apprit de ce malheureux que, fils naturel d'un personnage important, il avait été, après la mort de son père, l'élève et en quelque sorte l'enfant adoptif de Bailly, qui, la veille de sa mort, lui avait fait parvenir cet exemplaire de l'ouvrage qui, en 1784, lui avait ouvert les portes de l'Académie.

Le chanoine apprit en outre qu'après avoir été pendant longues années dans l'instruction publique, ce pupille de l'infortuné Bailly, atteint d'une maladie périodique des plus graves, avait été obligé de résigner ses fonctions, d'où résultait la misère affreuse dans laquelle il se trouvait. Touché de compassion, le bienfaisant chanoine emmena chez lui le pauvre vieillard, qui, grâce à d'actives démarches, va être admis à l'hospice de Larocheboucaud.

— Le *Fomento*, journal espagnol, nous apprend une fâcheuse nouvelle. On sait que les sept vaisseaux de la division Parceval-Deschènes se trouvent à Palma, pendant que la frégate à vapeur qui fait partie de l'escadre est allée remplir une mission en Algérie; en arrivant au mouillage, un mât d'un vaisseau a été brisé par un coup de vent, et, dans sa chute, a tué trois de nos matelots et en a blessé un plus grand nombre.

— Le cabinet de minéralogie du musée d'histoire naturelle de Madrid vient d'être volé. On estime la perte à 300,000 fr. On soupçonne les employés, car aucune trace d'effraction n'a été remarquée. Parmi les objets volés se trouvent des grains d'or et d'argent natifs provenant du Pérou et du Mexique.

— La ménagerie du Jardin-des-Plantes vient de s'enrichir de plusieurs animaux curieux: d'abord, d'un lori à membres grêles, petit quadrumane rare, de la famille des lénus; ensuite, de deux tatous, dont l'un est le tatou cachicame, tous deux faisant partie de la famille des édentés, et ayant le corps couvert de plaques cornées disposées par bandes transversales; ces animaux, qui sont cependant de la grosseur d'un fort cochon d'Inde, se nourrissent de fourmis; enfin, d'un phalanger, animal à poche, de la Nouvelle-Hollande, porteur d'une longue queue prenante, velue jusqu'au bout, sauf une portion de la face intérieure qui reste tout-à-fait nue.

— Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique :

M. Magnien, docteur ès-lettres, présenté en première ligne par le conseil académique de Lyon, est nommé professeur de littérature française dans ladite faculté, en remplacement de M. Reynaud, admis à la retraite;

M. le docteur Lallemand, ancien professeur de clinique externe à la faculté de médecine de Montpellier, est nommé professeur honoraire de cette faculté;

M. Francoeur, ancien professeur d'algèbre supérieure à la faculté des sciences de Paris, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, est nommé professeur honoraire de cette faculté.

— L'Académie des Beaux-Arts de l'Institut a jugé dans sa dernière séance les concours des grands prix de peinture, dont le sujet traité par les concurrents était *Jésus dans le prétoire*. Les prix obtenus sont :

Premier grand prix : à M. François-Léon Benouville, de Paris, âgé de vingt-quatre ans, élève de M. Picot.

Deuxième grand prix : à M. Alexandre Cabanel, de Montpellier, âgé de vingt-deux ans, élève de M. Picot.

— Samedi dernier, à Montpellier, entre dix et onze heures du soir, la police a fait une descente dans une maison de jeu clandestine, où se réunissaient des artisans, des domestiques de grande maison et des ouvriers. Nous voudrions pouvoir louer la vigilance de la police dans cette circonstance, car nous ne savons rien de plus dangereux que ces tripots où le peuple vient perdre, non seulement son argent, le pain de ses enfants, mais encore le sentiment de l'honnêteté et l'amour du devoir; nous voudrions louer la police, mais nous sommes obligés de lui demander compte du retard qu'elle a mis à faire fermer cette maison, où, au vu et au su de tout le quartier (rue Arc-d'Arènes), on jouait depuis long-temps. La police ne l'ignorait pas, car la femme d'un des habitants avait porté plainte, et on s'était borné à avertir le propriétaire et à lui recommander la prudence. (*Courrier de l'Hérault.*)

— Le ministre de la marine vient de faire une excursion au Havre pour s'éclairer sur la question des fortifications de la rade, qui divise les hommes compétents. Il a quitté hier cette ville pour se rendre à Honfleur.

Avant son départ, il a eu avec la chambre de commerce une conférence dont le sujet principal a roulé sur la défense maritime du Havre. La chambre a particulièrement insisté sur l'urgence de la prochaine présentation d'un projet de loi sur cette matière, en recommandant la combinaison qui, consistant à lier ensemble la fortification de la rade et la création d'un abri, répondrait au double besoin de la paix et de la guerre. M. de Mackau, s'associant à cette pensée, a donné l'assurance qu'il ferait tout son possible pour hâter la présentation du projet de loi, et qu'il ne dépendrait pas de lui que cette promesse ne soit réalisée dans le courant de la session prochaine.

— On écrit de La Haye, le 27 septembre :

« Nous voyons avec une grande satisfaction qu'on est revenu partout de cette espèce de panique qui s'était emparée d'une grande partie des habitants au sujet des subsistances, et que déjà l'on cesse de s'approvisionner; cette sécurité fait que les prix des vivres baissent continuellement, et avec une telle rapidité, que l'on a acheté avant-hier au marché d'Amsterdam, au prix de 3 florins 25, les pommes de terre qui se vendaient 10 florins la rasière au commencement de la semaine. »

— Quatre personnes de la commune de Molay, après avoir mangé des champignons de l'espèce nommée dans le pays *calotte*, ont été prises de douleurs aiguës, et deux d'entre elles, le père et le fils, ont expiré au bout de quelques jours de souffrances, malgré tous les secours qu'a pu leur donner un médecin appelé immédiatement après l'accident. (*Journal de la Haute-Saône.*)

— On écrit de Wittemberg que les maisons des deux réformateurs Luther et Melancthon viennent d'être achetées aux frais de l'état et qu'elles seront transformées en écoles. On va restaurer aussi les portes du château où Luther avait affiché ses 95 propositions, et que les Français avaient brûlées; elles seront en métal et richement décorées d'emblèmes.

Nouvelles Etrangères.

INDES ET CHINE.

On annonce que le gouvernement de Lahore est sur le point d'accepter un traité avec le gouverneur général, d'après lequel des forces auxiliaires britanniques seraient mises à la disposition du roi de Lahore pour qu'il puisse se protéger efficacement contre les Seikhs. On a appris de l'Afghanistan que Mahomed-Ukhar-Khan avait renoncé à son pèlerinage de la Mecque.

Dans le Punjab, Peshora Singh est encore en révolte contre le gouvernement, et il a pris par surprise le fort d'Attock, derrière Peshawar. Il a levé une armée, mais on ignore dans quel but.

Les nouvelles de la Chine vont jusqu'au 25 juin; elles ne sont pas d'un grand intérêt. Le gouverneur de Hong-Kong semble prendre à tâche d'accabler le peuple d'impôts et d'insulter le commerce par un grand déploiement de rigueurs.

ITALIE.

Suivant une lettre de Rome, le capitaine de chasseurs marquis Bruni a révélé au gouvernement papal une vaste conspiration à laquelle avaient pris part non seulement les sous-officiers de sa compagnie, mais presque tous les officiers des régiments en garnison dans la Romagne. M. Rossi, délégué d'Ancone, dit cette lettre, expédie estafette sur estafette à Rome pour demander des renforts, attendu que le mécontentement des habitants et des troupes éclate en révolte ouverte. On parle librement contre le gouvernement des prêtres, et l'on regarde une révolution comme imminente. Le gouvernement ne veut pas sévir ouvertement, car les personnes compromises sont assez haut placées.

Les 40,000 habitants des montagnes de la légation d'Ascole disent qu'ils sont prêts à prendre les armes. Tout récemment les douaniers ont tué d'un coup de fusil un pauvre père de famille qui transportait en contrebande une outre d'huile. Cette cruauté a tellement exaspéré ces braves montagnards, qu'ils prient la Sainte-Vierge de leur envoyer un chef pour les délivrer d'un gouverne-

ment indigne de commander à des chrétiens.

Il paraît que dans le royaume de Naples on a aussi remarqué sur divers points des symptômes de révolte.

Il existe une correspondance plus active que jamais entre le cabinet de Vienne, le duc de Modène, le pape et la cour de Naples.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Pour rendre hommage à la vérité, je déclare qu'assuré à la compagnie le Palladium, et atteint par la foudre, qui a occasionné un incendie grave, j'ai trouvé dans ladite compagnie la plus grande loyauté comme aussi le plus grand empressement à régler et à solder les pertes souffertes.

Le maire de Toussieux, arrondissement de Vienne (Isère), QUANTIN.

Bulletin de la Bourse de Paris du 30 septembre 1845.

Les chemins de fer, sans que la hausse ait été très prononcée, ont été beaucoup mieux tenus que pendant les dernières bourses. Ouvert à 780 f., le chemin du Nord a fermé à 795 f., après être descendu à 787 f. 50 c. C'est une hausse de 7 f. 50 c sur son dernier cours d'hier. Fampoux a été coté pour la première fois au parquet à 522 f. 50 c. et 527 f. 50 c.

Trois pour cent.....	85 40	Caisse Lafitte.....	1145 »
Quatre pour cent.....	» »	Obligations de Paris.....	1400 »
Quatre et demi pour cent.....	» »	CHEMINS DE FER.	
Emprunt de 1844.....	117 60	Saint-Germain.....	» »
Trois pour cent belge.....	» »	Versailles (rive droite).....	542 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	» »	— (rive gauche).....	270 »
Cinq pour cent belge.....	106 »	Paris à Orléans.....	1233 75
Cinq pour cent napolitain.....	» »	Paris à Rouen.....	1063 »
Récépissés Rostschild.....	101 »	Rouen au Havre.....	880 »
Cinq pour cent romain.....	105 1/2	Avignon à Marseille.....	1016 25
Cinq pour cent portugais.....	» »	Strasbourg à Bâle.....	282 50
Trois pour cent espagnol.....	» »	Orléans à Bordeaux.....	695 »
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	» »	Orléans à Vierzon.....	760 »
Banque de France.....	3332 50	Amiens à Boulogne.....	630 »
Comptoir d'Escompte.....	» »	Bordeaux à la Teste.....	210 »
Banque belge.....	» »	Montreuil à Troyes.....	518 75
		Chemin du Nord.....	795 »

Tant de personnes se plaignent de maux de nerfs, de digestions pénibles, que nous ne saurions trop recommander un livre intitulé : **MAUX DE NERFS, CRISES, CONVULSIONS, MAUVAISES DIGESTIONS, GUÉRIS, etc.**, vol. in-8° de 160 pages. — Prix : 1 f. 50 c. — Chez M. Savy, libraire, place Bellecour, 14; M. Midan, libraire, rue Lafont, 4, et chez l'auteur, médecin-consultant, rue Quatre-Chapeaux, 12.

Plus de cent guérisons mentionnées sur l'ouvrage sont la meilleure preuve de l'efficacité du traitement. Consultations de dix heures à trois heures.

LYON.— IMPRIMERIE DE ROUSSEY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 2 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	»	»	»	»	1035 »	»
Paris à Orléans.....	»	»	»	»	1245 »	1250 »
prime.....	»	»	»	»	1255 »	1260 »
Paris à Rouen.....	»	»	»	»	1072 50	1076 25
prime.....	»	»	»	»	1080 »	1082 50
Orléans à Vierzon.....	»	»	768 75	770 »	765 »	770 »
prime.....	»	»	»	»	780 »	775 »
Bordeaux à Orléans.....	»	»	690 »	»	695 »	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Amiens à Boulogne.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Rouen au Havre.....	802 50	810 »	»	»	»	»
prime.....	830 »	832 50 »	»	»	»	»
Montereau à Troyes.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»

Ministère de la Guerre.

ADJUDICATION DES FUMIERS

ET DES DÉPOUILLES DES CHEVAUX DE LA GARNISON DE LYON

POUR L'EXERCICE DE 1846.

Le public est prévenu que le 4 octobre 1845, à midi précis, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des fumeurs provenant des chevaux casernés à Villeurbanne, à Perrache, à la caserne de Serin et maison Colon, faubourg de Serin, quai d'Halincourt, maison Richard, et aussi des dépouilles des chevaux morts dans lesdites casernes ou maisons particulières.

Chaque adjudicataire devra, séance tenante, présenter une caution reconnue solvable, qui demeurera solidaire avec lui et signera le marché.

Il sera tenu de justifier, par un certificat de l'autorité civile, de sa solvabilité et de celle de sa caution.

On pourra prendre connaissance des dispositions du cahier des charges tous les jours d'ici à celui fixé pour l'adjudication, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, au bureau du sous-intendant militaire, place Louis XVIII, n. 13.

Lyon, le 15 septembre 1845.

Le sous-intendant militaire, H. DE LAFITTE. (7657)

A VENDRE pour cause de décès. — Un fonds de dépôt de bière et buvette, rue Vieille-Monnaie, 29. — Prix : 600 f. S'y adresser. (6732)

AVIS. On demande UN PROFESSEUR dont la spécialité soit le dessin linéaire et l'écriture.

S'adresser chez M. Brun, hôtel Saint-Jean, quai de Bondy, de midi à deux heures. (6722)

AVIS AU PUBLIC.

Le sieur MÉLOT, traiteur, établi aux Brotteaux depuis quelque temps (cours Morand, place Louis XVI, 6, au 1^{er}, maison Saint-Olive), et déjà avantageusement connu, a l'honneur de prévenir MM. les amateurs de la bonne chère qu'il vient de s'adjoint un chef de cuisine des plus capables, qui a demeuré plusieurs années dans un des premiers établissements culinaires de la capitale (l'hôtel du Rhin).

En conséquence, MM. les amateurs sont invités à venir juger eux-mêmes de la qualité des mets et de leur excellente préparation.

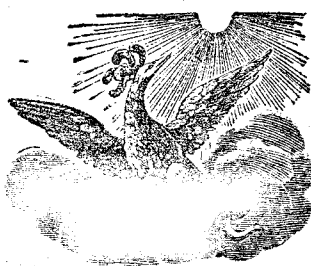
On n'a pas oublié que l'établissement est propre aux grands repas de société et aux fêtes de famille, vu la vastitude, la distribution et la décoration de ses salons.

Dîners à 2 fr. 50 c. et au-dessus. — Vins fins français et étrangers.

On porte en ville. — Célérité dans le service. — Dépôt d'huîtres. (3723)

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Tronchet, à Vienne; Delaage, à Voiron; Plana, à Grenoble. (8459)



LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie : QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extrait d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt :

A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. » c. 0/0
55	8 40	75	13 31
60	9 51	80	14 89
65	10 63		

Directeurs à Lyon : MM. Guynemer et Eug. Roureler, quai de Retz, 37.

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.
MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux.
MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.
HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La Marie-Christine partira les 9, le Mongibello les 19, et l'Herculanum les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et Co, directeurs, à Marseille. (7277)

Prix : 1 franc, la vingt-deuxième édition de

LA CONSTIPATION DÉTRUITE

SANS LAVEMENTS, SANS MÉDECINE ET SANS BAINS.

Se vend chez tous les libraires et à la maison Warton, à Paris, n° 68, rue Richelieu, l'exposition d'un moyen NATUREL agréable et infailible (très simple), non seulement de vaincre, mais aussi de détruire complètement la constipation rebelle; suivi de nombreux certificats de médecins célèbres et d'autres personnes de distinction. La même, franco par la poste, 1 f. 50 c. à envoyer en un bon sur la poste. (Affranchir.) (7398)

COPAHINE-MEÇE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cullerier, med. en chef de l'hôp. des Vénériens, ainsi les premiers met. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPÔT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (8236)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Fauré, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIS, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remède gratis si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais; et à Toulouse, chez M. Timbalte-Lagrave, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (8905)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1814.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARON, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à BOURG, chez M. Bichel; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous trois pharmaciens; à SAINT-ETIENNE, à la pharmacie Rigollot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

VIDANGE INODORE.

La Compagnie Lyonnaise du Nettoyement, ci-devant place de la Platière, n° 2, actuellement quai Bon-Rencontre, 63, donne avis à MM. les propriétaires et régisseurs qu'elle abonne toujours les maisons pour le nettoyage à prime d'argent ou en échange contre les matières des fosses d'aisance, sauf une rétribution proportionnelle, et qu'elle est en mesure d'opérer le curage des fosses suivant les moyens indiqués dans la nouvelle ordonnance de la mairie de Lyon, et qui sera obligatoire à partir du 15 octobre prochain.

Elle prévient également MM. les propriétaires que son matériel lui permet de transporter les matières provenant des fosses dans leurs propriétés rurales. (3721)

SEUL DÉPÔT

A Lyon, chez Mme veuve RAVY, rue Puits-Gaillot, 7.

DES ARTICLES RENOMMÉS

DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.
L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours; les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SÉAIL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix : 5 fr. chaque article. (7699)

SIROP PECTORAL DE MACORS,

Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 50.

Préparé au Mou de Veau.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule topette de ce Sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit un rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine. — Il y a des rouleaux de 1 f. 50 c. et de 3 f. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois. (9111)

AU PALMIER.

Rue de l'Arbre-Sec, 31, Lyon.

Fabrique spéciale de sirops de QUET aîné. Prix très modérés. On trouve toujours dans cet établissement, le sirop pectoral de mou de veau et le sirop concentré de salsepareille avantageusement connus en France et à l'étranger. (8812)

SIROP PHLEGTENIQUE

contre LES IRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin

Rue Saint-Jean, 43.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, les toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (9826)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouement, il n'y a rien de plus efficace, et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Lardet, place de la Préfecture; Vernet, place des Terreaux, 15; et à la pharmacie de Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTIN, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 56; Mâcon, FOURNIER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), Rozier, Grande-Rue, 1.